LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. I | EDMONTON, 28 OCTOBRE 1905 | No. 3

Les Scandinaves.

Un Exposé des Moyens Employés Pour les Agiter.

Récit de Olaf Clausen.

Pour capter le vote des Scandinaves (Suédois et Norvégiens), en faveur de M. Bennett et de sa clique, les conservateurs emploient un ensemble de moyens dépravés, dont M. Olaf Clausen fait le récit pittoresque dans un journal scandinave. C'est à lire. Olaf rapporte une conversation qu'il a eue avec un Tory d'Ontario, à Wetaskiwin, en commençant de la manière suivante:

---Vous avez tort, me disait le Tory, de voter pour un Libéral. Le bon Dieu vous en demandera compte. Car, les Libéraux sont vendus à l'Eglise de Rome. Est-ce que les Scandinaves voudraient voter pour le Pape et pour Rosenroll. Voudraient-ils voter pour la tyrannie française?

"Je lui ai répondu que les Scandinaves ne voteraient certainement pas dans un tel sens avec connaissance de cause, mais que pour voter contre les Libéraux, nous demandons la preuve qu'ils sont vendus au Pape et que nous voulons savoir en quoi consiste la tyrannie libérale.

"Puis, le cabaleur tory me demanda si je n'avais pas senti mon sang bouillir dans veines, en entendant M. Bennett faire l'exposé de la tyrannie.

"Je lui ai répondu que les Scandinaves sentent plutôt leur sang se refroidir, en entendant des hâbleurs de l'espèce de M. Bennett.

---Que voulez-vous dire? me demanda le tory.

---Je veux dire que M. Bennett parle trop en mal et qu'un Scandinave ne s'échauffe pas à l'entendre parler comme ça.

—Comment ça? me dit l'autre. Ne savez-vous pas que c'est à la pointe de la bayonnette que Laurier impose les écoles cléricales dans Alberta?

---La bayonnette! ai-je exclamé, tout surpris.

---Je ne voulais pas dire la réelle bayonnette, reprit-il; je parlais d'une manière figurative.

---Vous ne vouliez peut-être pas dire non plus la réelle école cléricale? ai-je dit.

Là-dessus, mon homme s'est montré encore plus vexé.

---Mon Dieu! dit-il, penser que les Scandinaves, penser que les Suédois et les Norvégiens, gens du même sang que nous les Anglais, ne ressentent pas le fait d'être vendus, pieds et poings liés, au Pape et à Sbaretti par un "French Premier!"

---Mais non, lui dis-je, nous ne sentons pas nos mains et nos pieds chargés de chaines imaginaires; et je ne sache das que le Pape ait pris possession de nos personnes. Quand cela est-il arrivé, s'il vous plait!

---Le premier jour de septembre.

—Est-ce que vous parlez encore d'une manière figurative? Pour moi, je ne me suis aperçu d'aucune différence depuis le premier septembre.

---Non, pas dans l'air naturellement. Mais ne savez-vous pas que la province d'Alberta est venue au monde ce jour-là; et qu'en naissant, elle s'est trouvée volée de son droit d'abolir les écoles cléricales?

Sur ce, Olaf éclate de rire, pendant que l'agent tory furieux, passe la porte de l'hôtel, en un accès de rage.

Il ne tarde pas à revenir, cependant, et à tendre la main à Olaf, étant un assez bon garçon, paraît-il, quand il n'est plus dans ses crises.

"Je lui ai donné la main bien cordialement, nous dit Olaf, et lui ai demandé de venir dans l'autre chambre.

"Après s'être essuyé la bouche, le cabaleur recommença de plus belle.

---Alberta a été volée de ses terres, dit-il.

---Combien valaient-elles? lui ai-je demandé.

---Ne vous souvenez-vous pas du calcul de M. Bennett?

---Je m'en souviens. M. Bennett nous a dit que, sans plus compter la moitié des terres vacantes que si nous ne les avions pas, et que, tout en faisant la grosse part des savannes et des mauvais terrains, il en resterait encore 50 millions d'acres à vendre. Il les estime a des prix variant de $5 à $9 l'acre. Disons $7 pour faire une moyenne. Ainsi, d'après lui, M. Bennett devrait en obtenir $350 millions de piastres. Cela ferait une fortune à chacun de nous, en réalisant la somme par une vente immédiate et en nous partageant l'argent. Mais la grosse difficulté, ai-je dit, c'est de vendre ces terres tout d'un coup, et pour le prix que nous voulons bien stipuler. Le Dominion ne le peut pas. Le gouvernement d'Ottawa a perdu plus d'un million de piastres sur la vente des terres. L'année dernière seulement, il a perdu $150,000 avec les terres de l'Ouest, simplement pour la raison que l'administration de ces terres a coûté $150,000 de plus que la vente n'a rapporté.

"Non, lui ai-je dit,---car il m'interrompait toujours,---dans la dépense nécessitée par l'administration des terres publiques, il n'entre pas un centin de la dépense pour le service de l'immigration, ni un sou du coût du maintien de la Police Montée."

"Bien, à ce taux, ai-je continué, qu'est-ce que la propriété de ces terres pourrait valoir à la province d'Alberta? Rien du tout, et avec $150,000 de moins que rien, chaque année. Et, par-dessus le marché, comme de raison, Alberta n'aurait pas les $375,000 par année, que le tyran Laurier lui donne en compensation de ces terres. Autant de perdu. Cette perte ajoutée aux $150,000 de déficit qu'entrainerait l'administration du du domaine public, cela fait que la province d'Alberta serait, chaque année, de $525,000 au-dessous de ses affaires, c'est-à-dire dans une situation 525,000 fois pire que la situation qui nous est faite par ce méchant homme de Laurier. Cela voudrait dire, pour Alberta, un demi-million de moins à dépenser pour ses chemins, ses ponts, ses traverses, ses écoles, ses améliorations en général. A ce prix, ai-je dit, nous ne pouvons nous payer le luxe encombrant de cette immense propriété du domaine public. Nous serions aussi mal pris que si nous avions à subvenir à l'entretien d'un roi avec sa cour, ou au maintien d'une grande armée permanente.

"A ces mots, l'homme d'Ontario s'est précipité hors de la chambre et je ne l'ai plus revu.

"A quoi ça sert---continue à dire Olaf dans sa lettre à son journal d'envoyer du monde comme ça pour agiter les Suédois et les Norvégiens?

"Nous, les Scandinaves, nous ne sommes pas attachés à la remorque de la bande des excités d'Ontario. L'histoire démontre que les Scandinaves sont aussi prêts, que les autres peuples. à se battre pour l'honneur, pour la liberté ou contre la tyrannie. Mais c'est une bêtise que de nous prendre pour du monde assez excitable pour attraper la maladie de la rage, à la seule pensée que les Catholiques Romains pourront, tout aussi bien que les Protestants, avoir droit à une demi-heure d'instruction religieuse, après les heures de classe, et dans une maison d'école qu'ils auront payée de leur argent.

Non, les Scandinaves ne sont pas aussi extravagants. Et, de plus, nous estimons que la question des terres a été réglée pour le plus grand avantage de la province d'Alberta."

\+ +

Ici, à cause de l'abondance des autres écrits, il nous faut suspendre la reproduction du récit et des remarques de notre compatriote norvégien. Nous nous proposons d'y revenir.

Il semble au COUUIER DE L'OUEST que les Canadiens-français sont tenus à beaucoup d'estime et de sympathie pour des Scandinaves tels que le concitoyen Olaf Clausen. Ses observations sont marqués au coin du bon sens, et il parle comme un homme de cœur.

ECHOS DES ASSEMBLEES POLITIQUES.

RIVIÈRE-QUI-BARRE.

Lundi dernier, le 23 courant.

Nombreuse assemblée, 500 électeurs présents.

Les candidats, tous libéraux, sont de même tous rendus: MM. Boudreau, McKenny, Gariépy et Guilbault.

L'Hon. M. Cross, procureur-général, est aussi présent, en réponse à l'invitation qui lui a été faite. Il est choisi pour agir à la fois commre président et leader de cette belle convention, la plus nombreuse qui ait jamais eu lieu dans le comté de Saint-Albert.

Le premier à prendre la parole, M. le Procureur-Général reçoit une ovation. Il exprime tout le plaisir qu'il ressent au milieu des électeurs de Saint-Albert, se rappelant y avoir toujours été bien accueilli. A la convention libérale de Calgary, dit-il, nous entretenions l'espoir d'une élection par acclamation dans Saint-Albert, mais aujourd'hui je compte quatre candidats. Il est vrai qu'ils sont tous libéraux, et que, malgré cela, pas un seul candidat tory n'ose encore se montrer. Néanmoins, nos quatre amis ont toute latitude s'ils désirent profiter de la présente réunion pour s'entendre. Dans tous les cas, il est accordé quinze minutes à chacun d'eux pour énoncer son attitude politique sur les questions actuelles.

(Suite à la 8me page.)

Un Enterrement Civil

CONTE POUR LA TOUSSAINT

LE convoi, très modeste — pas tout à fait celui des pauvres, pourtant—s'en allait vers le cimetière d'Ivry, et le cercueil, tout petit sous le drap noir, était cahoté rudement par le mauvais pavé du faubourg.

C'était un enterrement civil, seulement précédé d'un commissaire coiffé du bicorne et ceint de l'écharpe rouge et bleue. Sur le corbillard sans ornement, étaient posés trois ou quatre petits bouquets de fleurs d'arrière-saison et une maigre couronne de verroterie sur laquelle de fausses perles noires dessinaient ces mots : « A notre fils ! »

Le père — un grand gaillard aux moustaches rousses, à la physionomie dure et comme figée dans la tristesse— marchait en tête d'une vingtaine de camarades, d'ouvriers endimanchés, portant tous l'immortelle rouge à la boutonnière. Puis venait un petit groupe de femmes en vêtements sombres, parmi lesquelles on reconnaissait sans peine la mère désolée qui se traînait au bras d'une voisine et qui pleurait en mordant son mouchoir.

Sous un ciel bas et fuligineux de fin d'octobre, le cortège, ayant franchi la porte d'Ivry, traversait la zone de terrains lépreux qui s'étend autour des fortifications. De ce côté de Paris, elle est particulièrement horrible.

Une herbe rare et pelée, des flaques d'eau croupissantes, d'innombrables immondices, des débris de toutes sortes — et, çà et là, quelques sordides demeures de bohémiens, qui donnent, si près de la capitale du monde civilisé, une sensation de vie sauvage. Ce sont des roulottes dételées de saltimbanques, dont la pauvre rosse tâche de brouter on ne sait quoi entre les pierres, ou des baraques en planches pourries, ayant pour couverture une toile goudronnée, au seuil desquelles on voit souvent une vieille femme accroupie devant sa marmite, dans une attitude de sorcière et faisant sa cuisine en plein vent, de peur d'incendie, ou bien encore des enfants en loques, grattant des deux mains leur tignasse pouilleuse et ouvrant tout grands leurs yeux d'affamés.

De toutes parts, le paysage est hideux. Au delà de ces campements de miséreux et de cette plaine aride, où deux ou trois tonnelles de guinguette et quelques champs de betteraves mettent de rares notes de verdure flétrie, s'érigent de hautes maisons, s'étendent de longs murs, attristant le regard par des tons froids, par des lignes monotones ; et partout, même au lointain, sur les collines brumeuses, se dressent des tuyaux d'usines versant dans le ciel gris leurs traînées de fumée malsaine.

Ici, tout fait songer à la dernière classe du peuple, condamnée pour toujours au travail abrutissant, à l'incurable pauvreté — et aux maladies, aux vices, qui en sont la conséquence presque fatale. Le cœur se serre alors, et l'on ne peut se défendre d'un sentiment amer contre Paris, contre la ville de luxe et de plaisir, qui repousse dans sa banlieue toutes ces misères et toutes ces laideurs, avec l'indifférence d'une ménagère balayant les ordures et les jetant hors de la maison.

L'humble corbillard, flanqué de quatre croque-morts et suivi par les libres-penseurs décorés d'une fleur rouge, qui trébuchaient en marchant sur le pavé boueux, traversait donc, au pas de ses paisibles chevaux noirs, ce quartier sinistre. Déjà le but était proche. Tout le long de la rue, il n'y avait plus que deux sortes de boutiques, celles des marchands de tombeaux et d'objets funèbres et celles des restaurateurs et des marchands de vin. Alternativement, on respirait l'odeur des couronnes de buis et des bottes de chrysantèmes, puis des bouffées d'alcool et des relents de cuisine.

Soudain, après qu'on eut longé une muraille qui n'en finissait plus, devant une porte cochère largement ouverte, le commissaire à bicorne prit à droite. Une cloche tinta, et le cortège, pénétra dans le cimetière.

※※※

Le corps qu'on allait enfouir dans la terre était celui d'un pauvre petit garçon de dix ans, tordu par la coxalgie dès le plus bas âge, que les bonnes gens de la rue de la Glacière plaignaient quand ils le voyaient passer en clopinant sur ses béquilles, et qui n'avait guère vécu que pour souffrir.

Il était le fils d'un ouvrier mécanicien, Pierre Tavernier, homme laborieux, pas ivrogne, mais perdant trop de temps à la politique, et de sa femme Noémi, une blonde un peu délicate, qui gagnait pourtant ses trente sous par jour en travaillant chez elle pour la confection. Un heureux ménage, en somme, pour qui la naissance de ce fils avait été d'abord une grande joie et, bientôt après, un gros chagrin.

Quand le médecin, se touchant le menton de son index replié et prenant un air très sérieux, avait fini par leur dire que le petit serait infirme pour la vie, le père, qui, comme tous les gens du peuple, appréciait fort la vigueur physique, avait fait une douleureuse grimace, et la maman avait beaucoup pleuré. Mais quoi ? C'était leur gosse, tout de même, et il fallait bien se résigner.

Il était d'ailleurs si gentil, leur Joseph, avec sa figure pâlotte aux grands yeux, et doux comme une fille, et si sensible aux caresses ! De plus, il étonna bientôt ses parents par son intelligence précoce. A quatre ans, il savait lire et, comme il ne pouvait prendre part aux jeux turbulents des gamins du voisinage, il restait pendant de longues heures, assis dans son petit fauteuil de paille, ses béquilles à portée de la main, feuilletant les volumes à images ou les livraisons illustrées que son père lui achetait. Celui-ci qui, dans les premières années, jetait souvent un regard de pitié sur l'infirme et murmurait sous sa moustache : " Quel malheur ! " avait été conquis à la fin par les façons câlines, par le babillage amusant du petit bonhomme. Quant à la mère, elle l'adorait à cause même de sa disgrâce.

Déjà Tavernier et sa femme faisaient des projets pour leur fils, songeaient à son avenir.

" Il est très adroit de ses mains, notre Joseph, disait-elle. Nous lui choisirons un métier pas fatiguant, sédentaire... Horloger, par exemple... Et il ne sera pas trop malheureux. "

Mais l'ouvrier montrait plus d'ambition.

" Eh bien, non... Puisqu'il est si intelligent, puisqu'il apprend tout ce qu'il veut, pourquoi ne ferait-il pas des études complètes ?... L'instruction ne coûte pas cher aujourd'hui... Et puis, on se serrera le ventre, s'il le faut... Dis donc, Noémi, s'il pouvait devenir un savant !... "

Mais le beau rêve de ces pauvres gens fut court. Le petit garçon venait d'atteindre sa septième année quand, très rapidement, l'état de sa santé s'aggrava. Il languit encore pendant trois ans, toujours plus chétif, plus souffrant, plus faible. Et l'autre matin, à six heures, comme l'ouvrier se rasait à la bougie avant de partir pour l'atelier et pendant que Noémi préparait le café au lait, voilà que leur petit malade avait crié : " Maman !... Maman !... " avec un accent d'épouvante. Ils n'eurent que le temps d'accourir auprès de son lit, de prendre chacun une de ses mains si blanches, si amaigries. L'enfant les regarda avec des yeux pleins d'amour, et il poussa un profond soupir. Il était mort.

" Hein ? Pas d'église, pas de " ratichon," n'est-ce pas ?" avaient dit tout de suite à Tavernier ses camarades, tous socialistes féroces et insatiables mangeurs de curés, bien entendu, les pauvres dupes de faubouriens qu'ils étaient.

L'enfant avait pourtant reçu le baptême, à cause de la mère de Noémi, morte à présent, une bonne vieille de la campagne, qui disait encore son chapelet et qui était venu de Normandie exprès pour être la marraine de son petit-fils. Mais le mécanicien, dans les derniers temps, était devenu un fidèle habitué de ces " métringues " où tous les discours sont ponctués du cri de : " A bas la calotte ! " Il était anticlérical, parbleu, comme les amis, et la pauvre Noémie, abrutie de chagrin, laissa son mari s'occuper seul de l'enterrement.

C'est pourquoi le cercueil du petit Joseph fut mis dans un trou au cimetière d'Ivry, sans un bout de prière ni une goutte d'eau bénite, ce qui constituait, convenez-en, un notable échec pour la " congréation," et un succès flatteur pour le " progrès des lumières" comme le fit remarquer un des invités, tailleur-concierge de profession, qui était un beau parleur.

※※※

Maintenant la lugubre cérémonie était terminée. A la sortie du cimetière, Tavernier, selon l'usage, offrit à tout le monde de se rafraîchir. Malgré le temps humide et bien que le jour baissât—il était cinq heures du soir—on s'assit à la " terrasse " d'un mastroquet et l'on mangea quelques triangles de brie arrosés de vin blanc. Puis le tramway de Choisy-le-Roi vint à passer et fut envahi par toute la bande. Mais Noémi, qui ne pleurait plus, approcha son visage bouffi par les larmes de l'oreille de son mari et lui dit que la compagnie la fatiguait et qu'elle voulait revenir à pied, seule avec lui.

Ils s'en retournèrent donc à leur rue de la Glacière, à travers cette banlieue mélancolique où le gaz n'était pas encore allumé et que la tombée du crépuscule d'octobre attristait encore. Très las, ils marchaient côte à côte et, sans s'être rien dit, ils avaient cette même pensée que, tout à l'heure, à la porte de leur logement, ils n'entendraient pas le bruit des béquilles de leur petit Joseph, qui, naguère, quand ils rentraient l'un ou l'autre, les entendait toujours s'arrêter sur le palier et se hâtait de venir à leur rencontre.

Ils allaient, silencieusement, quand, soudain, Noémi, sans lever les yeux sur son compagnon, dit à demi-voix :

—Alors, tu as payé pour une concession de cinq ans ?

—Qu'on renouvellera, pour sûr, répondit-il, jusqu'à ce que nous ayons assez d'économies pour faire construire un caveau.

—Et on va mettre une pierre ?

—Avant huit jours... Le marbrier me l'a promis.

—Et qu'est-ce qu'il y aura dessus ?

—Son nom, ses prénoms, son âge, à notre pauvre gosse, et après on inscrira : « Pleuré de ses père et mère. »

—Et c'est tout ?

—Oui, qu'est-ce que tu veux de plus ?

—Ecoute, Tavernier, tu vas sans doute te fâcher, me dire que je ne suis qu'une femme, une pauvre tête... Mais je n'ai jamais eu de secret pour toi et tu me pardonneras ma franchise... Tu n'as pas voulu qu'on aille à l'église. C'est ton idée, et depuis que nous sommes mariés, je dis toujours comme toi, tu le sais bien... Pourtant tout à l'heure, quand tes amis eurent fini de jeter leurs immortelles rouges dans la fosse, il m'a semblé qu'il manquait quelque chose à l'enterrement de notre pauvre petit... Entre nous soit dit, c'est un drôle de choix que celui de cette fleur-là, l'immortelle, de la part de gens qui sont persuadés que, quand on est mort, tout est bien fini, et pour toujours... Est-ce que ça te chiffonnerait beaucoup que sur la tombe de notre Joseph on mette une croix, on écrive : « Priez pour lui » ?... Dis, Tavernier... Tes amis n'en sauraient rien... Joseph a été baptisé, après tout, et ma pauvre maman en a été assez contente, tu te rappelles ?... Une croix, voyons... Il y en a une sur presque toutes les tombes, et, au bout du compte, tu n'es pas bien sûr qu'il n'y a pas de bon Dieu... "

Elle s'arrêta, intimidée. L'homme eut alors un geste d'impatience.

« En voilà assez, Noémi. Tout ça c'est des idées de femme, du sentiment... Ce n'est pas que je me soucie de l'opinion des camarades, mais je ne veux pas de croix sur la tombe de notre Joseph !... S'il y avait un bon Dieu, comme tu dis, il serait juste, d'abord, et il ne nous aurait pas donné un enfant, un unique enfant, pour le faire souffrir sous nos yeux pendant dix ans et nous faire souffrir de ses souffrances... Tiens, la preuve qu'il n'existe pas, ton bon Dieu, la voilà ! »

Ils firent encore quelques pas, sans dire un mot. Puis la femme reprit, toujours à voix basse :

« Tu as peut-être raison... Mais quand j'étais à l'école, chez les Sœurs, on envisageait autrement les choses... L'aumônier... Si tu l'avais connu, ce brave homme-là, tu n'en voudrais pas tant aux curés... l'aumônier nous disait que si la vie était mal faite, c'est qu'elle n'était qu'une épreuve, qu'il y en avait une autre, toute de justice et de bonheur, et qui durerait toujours, mais qu'il fallait s'en rendre digne, et que le meilleur moyen, c'était encore



Résume des Règlements pour disposer des Terrains Miniers du Dominion dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon.

Charbon. — Les terrains à charbon peuvent être achetés à $10 l'acre, pour le charbon mou, et à $20 pour l'anthracite. Un individu ou une compagnie ne peut en acheter plus de 320 acres. Une royauté de 10 cents la tonne de 2,000 livres sera collectée sur la production brute.

Quartz. — Les personnes âgées de 18 ans et plus ou les compagnies à capital réuni possédant des certificats libres de mineur peuvent obtenir une entrée pour des terrains miniers.

Un certificat de mineur libre est fourni pour une ou plusieurs années, mais pour pas plus de 5 ans sur paiement à l'avance de $7.50 par année, pour un individu et de $50 à $100 par année pour une compagnie selon le capital.

Un mineur libre ayant découvert du minerai dans un endroit peut se choisir un " claim " de 1,500 x 1,500 pieds en le marquant avec deux poteaux légaux portant des avis, un à chaque bout de la veine.

Le claim doit être enrégistré dans l'espace de 15 jours, s'il est situé dans un rayon de 10 milles du bureau d'un régistrateur, un jour de plus sera alloué pour chaque 10 milles additionnels, ou fraction d'un mille. Le prix d'enrégistrement d'un claim est de $5.00.

On devra dépenser $100 par année au moins sur le claim ou les payer au régistrateur du district. Lorsque $500 auront été dépensés et payés, le locateur pourra faire faire l'arpentage de son claim et l'acheter à $1.00 l'acre après avoir rempli toutes les autres conditions.

Le ministre de l'Intérieur pourra aussi donner permission de choisir des claims contenant du fer, du mica et du cuivre dans les territoires du Yukon. Ces claims ne devront pas dépasser 100 acres.

La patente d'un endroit minier devra pourvoir au paiement d'une royauté de 2 1-2 pour cent sur les ventes des produits de cet endroit minier.

Travail de mines dans les placers.— Manitoba et le Nord-Ouest, excepté le Territoire du Yukon. — Les claims de travail de mine dans les placers sont généralement de 100 pieds carrés. Prix d'entré $5.00, devant être renouvelé tous les ans. Les claims de la rivière Saskatchewan sont ou de barre ou de banc les premiers sont 100 pieds de long et s'étendent entre la marée haute et basse. Les derniers comprennent les creusages de barre, mais s'étendent en arrière de la base de la colline ou du bord de la rivière, mais n'excédent pas mille pieds. Des claims de 200 pieds de large peuvent être obtenus où l'on se sert de pouvoir à la vapeur.

Creusage dans les rivières du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, excepté le Territoire du Yukon. — Un mineur libre ne peut obtenir que deux bails de 5 milles chacun pour un terme de 20 ans, qui peut être renouvelé à la discrétion du ministre de l'intérieur.

Le droit du locataire se résume au bord ou lit submergé de la rivière, au-dessous de la ligne des eaux et sujet aux droits de tous ceux qui ont ou qui pourront recevoir des entrées pour creusage de barre ou claims de bancs, excepté sur la rivière Saskatchewan, où le locataire peut creuser à l'eau haute, alternativement sur chaque tenure à bail.

Le locataire devra faire fonctionner un drageur par 5 milles, la première saison qui suivra la date de son bail, mais un drageur sera suffisant pour chaque 15 milles ou fraction, si un individu ou une compagnie a passé plus d'un bail.

Taux. — $10 par année pour chaque mille de rivière loué.

Royauté de 2 1-2 pour cent collectée sur la production dès qu'ellle excède $10.000.

Draguage dans le territoire du Yukon. — Un mineur libre peut avoir six loyers renouvelables de 5 milles chacun, pour un terme de vingt ans.

Le droit du locataire se résume au lit ou barres submergés de la rivière, au-dessous de la ligne basse des eaux. Cette limite devant être fixée par sa position le 1er août de l'année de la date du bail.

Le locataire devra faire fonctionner un dragueur dans deux ans à partir de de la date du loyer et un dragueur pour chaque 5 milles dans les six ans de telle date. Taux $100 par mille pour la première année et $10 par mille pour chaque année subséquente.

La royauté est la même que pour le travail de mine dans les placers.

Travail de mine dans les placers du Territoire du Yukon. — Les claims de criques, rivières, collines ne devront pas dépasser 250 pieds de long, mesurés sur la ligne de base ou direction générale du crique ou gulch, et la largeur étant de 1000 à 2000 pieds. Tous les autres claims de placers devront être de 250 pieds carrés.

Les claims devront être marqués par deux poteaux légaux, un à chaque bout, portant des avis.

Chaque entrée doit être obtenue dans les dix jours si le claim est dans un rayon de dix milles du bureau du régistrateur. Un jour de plus est alloué pour chaque dix milles additionnels ou fraction de mille.

La personne ou la compagnie garnissant un claim de pieux doit avoir un certificat de mineur libre.

Le découvreur d'une mine nouvelle a droit à un claim de 1000 pieds de long, et si deux mineurs agissent de concert, ils pourront prendre un claim de 1500 pieds sur la production duquel on ne pourra charger de royauté.

Entrée $10. Royauté au taux de 2 1-2 pour cent sur la valeur de l'or envoyé du Yukon pour être payé au contrôleur.

Un mineur libre ne pourra recevoir plus d'un claim minier sur chaque rivière ou crique, mais le même mineur pourra posséder plusieurs claims différents en les achetant, et les mineurs libres peuvent travailler leurs claims en société en donnant avis et en payant un honoraire de $2.00.

Un claim peut être abandonné et un autre obtenu sur le même crique, ruisseau ou rivière en donnant avis du fait en payant un honoraire.

Des travaux d'une valeur de $200 doivent être exécutés annuellement sur chaque claim.

Un certificat des travaux exécutés doit être obtenu à tous les ans, sinon le claim devra être considéré comme abandonné et pourra être occupé par un mineur libre.

Les limites d'un claim ne pourront être complètement définies qu'apres en avoir fait l'arpentage et en avoir fait publier des avis dans la "Gazette Officielle " du Yukon.

Pétrole. — Toute les terres non vendues de la Puissance dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon sont ouvertes aux chercheurs de pétrole et le ministre pourra réserver pour un individu ou une compagnie possédant des machines sur le terrain qui devra être soumis à des recherches, une superficie de 1920 acres pour une période qu'il devra décider, la longueur de ce terrain ne devra pas dépasser 3 fois la largeur.

Si le chercheur découvrait du pétrole en quantité pouvant rapporter des profits et établir cette découverte, une surface n'exédant pas 640 acres y compris le puits d'huile, seront vendues au chercheur au taux de $1.00 l'acre et le reste du terrain soit 1280 acres seront vendus au taux de $3.00 l'acre, sujet à la royauté au taux qui pourra être spécifié par un ordre en conseil.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur.

Ventes des Terrains d'Ecoles.

AVIS PUBLIC est donné que des ventes à l'encan des Terrains d'Ecoles auront lieu dans la Province d'Alberta, et aux endroits ci-dessous :

Edmonton, mercredi, 18 Octobre 1905, à dix heures, a. m.

Leduc, lundi, 23 octobre 1905, à dix heures a. m.

Wetaskawin, jeudi, 26 octobre 1905, à dix heures a. m.

Lacombe, lundi, 30 octobre 1905, à dix heures a. m.

Innisfail, jeudi, 2 novembre 1905, à dix heures a. m.

Didsbury, lundi, 6 novembre 1905, à dix heures a. m.

Calgary, vendredi, 10 novembre 1905, à dix heures a. m.

High River, mardi, 14 novembre 1905, à dix heures a. m.

Pincher Creek, jeudi, 16 novembre 1905, à dix heures a. m.

Ces terres, en général, sont situées à une distance de douze à vingt milles du chemin de fer Calgary & Edmonton, et de l'embranchement de la Passe au Corbeau du Canadien Pacifique.

Dans les cas où les terrains à vendre seront sous bail, les ventes seront sujettes aux termes du bail jusqu'à son expiration, lors du 30 novembre, 1905 et le locataire aura le privilège d'enlever les clôtures et autres constructions qu'il pourra avoir sur ce terrain.

Toute parcelle de terrain offerte en vente, sur laquelle passe un chemin public ou un chemin de fer sera sujette à la réserve de terre occupée par tel chemin public, ou pouvant être requise pour droit de passage et aux fins de chemin de fer.

La vente ne conférera que la propriété superficielle et sera sujette aux réserves ordinaires en faveur de la Couronne.

CONDITIONS DE PAIEMENT.

Un dixième comptant, au temps de la vente, et la balance en neuf paiements égaux, avec intérêt à 5 p. c., par année sur les paiements non-effectués, payables en différents temps, excepté dans le cas où la terre n'excéderait pas quarante acres, alors que les conditions de paiement seront de un cinquième comptant et la balance en quatre paiements égaux annuels, avec intérêt à 5 p. c., par année.

Un terrain étant adjugé, l'acheteur devra de suite déposer la somme de cent piastres entre les mains du commis de la vente, (Clerk of Sale) autrement le terrain sera remis à l'enchère. A cet effet, les personnes qui se proposent d'acheter devraient se munir de chèques marqués, sur des banques incorporées en Canada, faits à leur ordre et payables au pair sur le lieu de la vente, ou de billets de banques d'aussi grande dénomination que possible. La balance du premier paiement devra dans tous les cas être payée avant la clôture de la vente, ou sinon, le dépot de cent piastres sera confisqué et le terrain retiré de la vente.

Les scrips ni aucun mandat ne seront acceptés en paiement.

NOTE : Les chèques ne seront pas acceptés en paiement à moins d'être marqués " accepté " par la banque sur laquelle ils sont tirés.

On pourra se procurer les listes des terres à vendre du " Secretaire, Département de l'Intérieur, Ottawa," ou de tout agent des terres du Dominion, à Manitoba, Saskatchewan ou Alberta.

Par ordre,
P. G. KEYES,
Secrétaire.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 15 septembre 1905.

Le Nord-Ouest Canadien.

REGLEMENTS DE HOMESTEAD.

Toute section portant un No pair des Terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'exception des sections numéros 8 et 26, de celles déjà prises comme homestead, ou celles réservées comme terres à bois pour les colons, ou pour toute autre fin, peuvent être prises comme homestead par toute personne, chef de famille ou toute personne mâle de plus de 18 ans, chaque homestead étant l'étendue d'un quart de section comprenant 160 acres, plus ou moins.

ENTRÉE. — L'entrée peut être faite personnellement à l'agence locale pour le district dans lequel est situé le terrain ou si l'applicant le préfère il peut en faisant application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire d'Immigration à Winnipeg ou à l'Agent Local pour le district être autorisé à faire son entrée par l'intermédiaire d'une autre personne.

Le prix d'entrée pour un homestead dans les conditions ordinaires est de $10.

CONDITIONS A REMPLIR. — Un colon a qui une entrée de homestead a été accordée est tenu de par les termes de la Loi sur les Terres de la Puissance et les amendements y ajoutés, de remplir les conditions requises d'après l'un ou l'autre des modes ci-après :

1.—Durant trois ans demeurer sur le terrain et le cultiver au moins six mois chaque année.

2.—Si le père (ou la mère, le père étant mort) de la personne qui a pris un homestead réside sur une ferme dans le voisinage du dit homestead, le colon satisfera aux exigences de la loi s'il demeure avec son père ou sa mère.

3.—Si un colon a obtenu la patente pour son homestead ou un certificat de délivrance de la dite patente, contresignée suivant les prévisions de cette Loi, et a obtenu une entrée pour un second homestead, il satisfera aux conditions de résidence imposées par la Loi, en résidant sur son premier homestead, si le second se trouve dans les environs du premier.

4.—Si le colon a sa demeure permanente sur une terre qu'il cultive et qui lui appartient dans le voisinage de son homestead il satisfera à la loi en y demeurant.

Le terme " environ " employé ci-dessus, désigne le même township ou un township adjacent ou joignant à l'angle.

Un colon qui se prévaut des conditions des clauses (2), (3) ou (4) doit cultiver 30 acres sur son homestead ou en remplacement posséder 20 têtes de bétails, avec les bâtiments requis pour ces animaux, et de plus, avoir 80 acres convenablement clotûrés.

Tout " homesteader " qui ne se conforme pas aux conditions requises par la loi des homesteads est exposé à se voir retirer son entrée de homestead, et le terrain susceptible d'être pris de nouveau.

DEMANDE DE PATENTE. — La demande de patente doit se faire au bout de trois ans en s'adressant à l'Agent local ou sous-agent ou à l'Inspecteur des Homesteads.

Six mois avant de faire cette demande le colon doit en donner avis par écrit au Commissaire des Terres de la Couronne à Ottawa.

INFORMATIONS.—Les immigrants pourront se procurer à tous les bureaux des Terres de la Couronne toutes les informations concernant les terrains disponibles, comme homestead. Il leur sera donné gratuitement tous les renseignements et l'aide nécessaires, en faisant la demande au Secrétaire du Département de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire de l'Immigration à Winnipeg, Manitoba, ou à tout agent des terres dans le Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, aussi toute information concernant le bois, le charbon, ou tous autres minéraux ainsi que copies des lois et des règlements, On peut obtenir aux mêmes endroits les mêmes renseignements concernant les Terres de la Couronne dans la Ceinture du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la Colombie Anglaise.

W. W. CORY.
Député Ministre de l'Intérieur,

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en en vente par différentes compagnies de chemins de fer ou des sociétés particulières.

d'accepter ses souffrances avec courage et de les offrir au bon Dieu, qui nous avait donné l'exemple en se laissant crucifier... Tu hausses les épaules... J'ai pourtant cru tout ça, dans mon enfance, et, avoue-le, ceux qui n'en doutent pas ont une fameuse force pour résiter au malheur... Voyons, est-ce que ce ne serait pas bon pour nous deux d'être certains que notre Joseph, notre pauvre petit martyr, qui a été si doux, si patient, pendant son existence de malade, est aujourd'hui heureux et récompensé et que nous le serons un jour, comme lui et avec lui, parce que notre affreux chagrin d'à présent nous en rend dignes ?... Tes amis ont beau dire, va, on ne trouvera pas mieux que cette espérance-là pour une pauvre femme comme moi qui a perdu son enfant... Aussi, tout à l'heure, au cimetière, pendant que tes camarades jetaient leurs fleurs rouges sur le petit cercueil, tous ces souvenirs du temps où j'étais gamine me sont revenus par bouffées... Mais les hommes sont si entêtés... Tu ne veux pas de croix sur la tombe de Joseph ?... Dis, Tavernier, vraiment, tu ne veux pas ?... »

Le père ému, baissait la tête ; mais, depuis si longtemps, les faux amis du peuple avaient saturé son cœur de mensonge et d'orgueil ! Encore une fois, il répondit sourdement :

« Non ! »

※ ※ ※

Ils étaient arrivés devant leur maison. D'un pas lourd et fatigué, ils montèrent leurs quatre étages et s'arrêtèrent à la porte derrière laquelle, hélas ! personne ne les attendait plus. Suivi par sa femme, l'homme entra, frotta une allumette, et la lampe à pétrole éclaira vivement la petite salle à manger.

C'était là que couchait Joseph, l'appartement n'ayant que deux pièces et les époux logeant dans l'autre chambre. Dans un angle de cette salle à manger était donc le lit vide. Après la mise en bière, Noémi l'avait refait promptement, par souci de bonne ménagère. Puis, un peu avant le départ du convoi, pour offrir à une vieille voisine la seule chaise qui restât libre, Tavernier l'avait débarrassée des béquilles de l'infirme, qui traînaient là, et les avait jetées sur la couchette.

Dès que la lampe fut allumée, les regards du couple désolé allèrent instinctivement vers ce lit.

Sur la blancheur de la couverture, les deux petites béquilles noires dessinaient une croix.

« Tu vois... C'est lui qui nous la demande, » s'écria la pauvre mère dans un grand sanglot.

Et tombant à genoux, se cachant la tête dans les mains, elle tâcha de se rappeler ses prières.

Le père, lui, resta debout ; mais deux grosses larmes coulaient maintenant sur la moustache rousse. Il avait beau se dire : « Les femmes sont folles... Pur effet du hasard... », il était troublé, lui le libre-penseur, l'anticlérical, l'athée, et il eut même un frisson devant ce signe que semblait lui faire son enfant mort,

Il s'approcha de sa femme agenouillée, lui toucha légèrement l'épaule et, d'une voix qui tremblait un peu, il lui dit avec douceur :

« Tu sais Noémi... Pour la tombe de Joseph... fais ce que tu voudras... »

UNE ASSERTION FAUSSE.

L'*Evenement* de Québec, cherche à entrainer les Canadiens-français de l'Ouest à voter pour les chefs conservateurs, c'est-à-dire pour MM. Haultain et Bennett.

Voici ce qu'il dit hier :

"Maintenant, que disent les conservateurs de l'Ouest. MM. Haultain et Griesbach prétendent que le système actuel est bon."

Or, ceci est faux.

Dans la capitale d'Alberta, le candidat conservateur de M. Bennett, M. Griesbach, a dit lui-même que si les conservateurs n'ont pas protesté depuis 14 ans contre les Ecoles séparées dans l'Ouest, "C'EST DANS L'ESPERANCE QUE CE SYSTEME NE SERAIT QUE TEMPORAIRE ET DISPARAITRAIT PLUS TARD, LORS DE L'ERECTION EN PROVINCES."

Voilà la vérité.

Les conservateurs sont engagés à la destruction des Ecoles Séparées dans l'Ouest.—*Le Canada.*

N. Edit.—Rien de plus faux que cette assertion de l'*Evenement.* Quoique froidement délibéré c'est un mensonge audacieux qui n'a pas même le sens commun.

Accueil Cordial.

Appréciations flatteuses.

Nos confrères ainés de la Province de Québec ont fait bon accueil au COURRIER DE L'OUEST, se permettant même de tenir, sur notre compte, des propos remplis d'éloges. C'est de tout cœur que nous les remercions de leurs souhaits et de leurs bonnes paroles.

Les abonnés du COURRIER DU L'OUEST liront sans doute avec plaisir les appréciations flatteuses du *Soleil* et du *Canada*, que nous, de notre côté, sommes bien aise de reproduire ici :

JOURNAL FRANÇAIS A EDMONTON.

(*Soleil* 21 Oct.)

"Nous venons de recevoir le premier numéro du CORRIER DE L'OUEST, journal français, publié à Edmonton, sous la direction de M. le Dr Phillippe Roy : tous nos remerciements, et toutes nos félicitations aux entreprenants fondateurs du COURRIER DE L'OUEST. Le journal est à huit pages, grand format, très bien imprimé, sur bon papier. Nous y avons lu des nouvelles très intéressantes de nombre de nos amis établis là-bas, et nous sommes certains que ces nouvelles intéresseraient grandement leurs parents de Québec. Aussi bien, le COURRIER DE L'OUEST a-t-il la prétention—bien fondée—de recruter bon nombre d'abonnés dans la province de Québec. Nous ne saurions mieux faire que d'engager nos lecteurs, surtout ceux qui ont des parents ou des amis dans l'Ouest, à s'y abonner. En politique, le COURRIER DE L'OUEST est libéral et grand admirateur de notre illustre chef, Sir Wilfrid Laurier. Les articles de rédaction sont très bien faits. L'espace nous manque aujourd'hui pour en donner des extraits, mais nous y reviendrons. Nous espérons que ce journal vivra, et que nos compatriotes dans le Grand Ouest auront enfin un journal pour les tenir au courant de la politique, non pas seulement du Canada, mais de leurs propres provinces ; et dans leur propre langue. La présence du COURRIER DE L'OUEST est la meilleure réfutation à ceux qui disent que Laurier a tué le français au Nord-Ouest."

NOUVEL ORGANE CANADIEN-FRANÇAIS.

(*Le Canada* du 19 Octobre)

Nous avons reçu le premier numéro du nouveau journal français d'Edmonton LE COURRIER DE L'OUEST qui contient une foule d'informations intéressantes sur la lutte qui se fait actuellement dans l'Alberta.

C'est ainsi qu'il signale la déclaration suivante faite par le candidat conservateur d'Edmonton, M. Griesbach :

"M. Griesbach admet que les conservateurs, jusqu'à ce jour, n'ont jamais manifesté contre le système des Ecoles Séparées, mais il ajoute que, s'ils se sont montrés paisibles pendant 14 ans, c'est dans l'espérance que ce système ne serait que temporaire et disparaîtrait plus tard, lors de l'érection en province."

Voilà qui est intéressant, n'est-ce pas, lorsque les conservateurs nous disent que nous avons tort de ne pas avoir confiance dans la générosité de la majorité qui ne songe pas à porter atteinte au système actuel ?

A noter aussi cette déclaration de l'hon. M. Cross, le procureur-général du gouvernement Rutherford :

"Je me crois et suis aussi bon Protestant que M. Griesbach, mais, si le protestantisme signifie l'intolérance, je ne suis pas Protestant."

Voilà qui donne une note assez exacte de la campagne.

Notre nouveau confrère auquel nous souhaitons de tout cœur, plein succès et longue vie, dit dans son programme:

"Il n'est plus permis à l'heure présente, quand les intérêts généraux du pays sont en cause, de faire une distinction entre les Canadiens-français et les Canadiens-anglais. Les uns et les autres sont des Canadiens. Ils ont les mêmes besoins, les mêmes aspirations, la même volonté de coopérer au bien-être commun, en renonçant à une rivalité déprimante qui n'appartient plus qu'au passé."

Le Courrier de l'Ouest

EDMONTON, 28 OCTOBRE 1905

BOITE POSTALE 25

DANS L'OMBRE

La lacheté fourbit ses armes.

Il ne suffit pas à M. Bennett et ses amis, partisans de l'école neutre dans l'Ouest, de nous attaquer publiquement, sur les tréteaux, voilà qu'à Moose Jaw, on organise, dans l'ombre, et de la façon la plus lâche, un nouveau genre d'assaut sur les droits constitutionels du peuple de notre pays. Des efforts, dignes d'une meilleure cause, se tentent, à l'heure actuelle, vers un groupement des Orangistes, en vue d'un vote solide et compacte à opposer au parti libéral de l'Ouest. Témoin : le document suivant qui parle par lui-même

MOOSE JAW, SASK., October 10th, 1905.

TO THE WORSHIPFUL MASTER,

DEAR SIR & BROTHER,—On account of my health, I have found it necessary to remove from Moose Jaw to Victoria, B. C. I intend leaving for the latter place about the first of November. Until next Grand Lodge Meeting, when a new Secretary will be elected, it will be necessary for you to send all communications and annual reports to the Deputy Grand Secretary, Bro. E. E. Cudmore, Westview P. O. Sask.

I am pleased to be able to inform you that our Grand Master Right Worshipful, Bro. E. J. Cudmore, an old time Liberal, is actively working in support of the Hon. F. W. G. Haultain and has been elected as president of the PROVINCIAL RIGHTS Association in the Moose Jaw District.

Bro. Cudmore is firmly convinced that the time has come for Orangemen to lay aside Party prejudices and come out strongly in defence of our principles, and against the coercive measures forced upon us by the Dominion Government. He hopes that every member of our beloved Order will be found using every lawful means in his power to prevent the ascendency, extension and encroachment of the Church of Rome.

Thanking you for the courtesay extended me while acting in the capacity of Grand Secretary, and wishing our Society continued prospe ity

I remain,

B. S. Yours Fraternally,

(COPY) (Signed) C. A. GASS

(TRADUCTION.)

MOOSE JAW, SASK, 10 Octobre, 1905.

AU VÉNÉRABLE MAITRE,

CHER MONSIEUR & FRÈRE,—Pour cause de santé, je me trouve dans la nécessité de laisser Moose Jaw et de me retirer à Victoria, C. A., où j'ai l'intention de me rendre vers le premier Novembre. En attendant que la prochaine Assemblée de la Grande Loge ait élu un nouveau secrétaire, vous devrez adresser toutes communications et les rapports annuels à l'Assistant Grand Secrétaire, le Fr. E. E. Cudmore, bureau de poste de Westview, Sask.

Il me fait plaisir de pouvoir vous annoncer que notre Grand Maitre Très Vénérable, le Fr. E. J. Cudmore, un ancien libéral, s'est mis activement à l'œuvre pour supporter l'Hon. F. W. G. Haultain et qu'il a été élu président de l'Association des DROITS PROVINCIAUX, en le District de Moose Jaw.

Fr. Cudmore est fermement convaincu que le temps est venu pour les Orangistes, de mettre de côté leurs préjugés de parti pour se porter en force à la defense de nos principes et dans la lutte contre les mesures coercitives qui nous sont imposées par le gouvernement du Dominion. Il espère voir chaque membre de notre Ordre bien-aimé employer tous les moyens légaux à sa disposition pour s'opposer à l'ascendance, à l'extension et aux empiètements de l'Eglise de Rome.

En vous remerciant pour la courtoisie que vous avez mise dans vos rapports avec mes fonctions de Grand Secrétaire, et tout en souhaitant longue prospérité à notre Société,

Je demeure,

A vous fraternellement,

(Signé) C. A. GASS.

Cette lettre en dit bien long.

Elle nous révèle le secret de l'agitation tory, la pensée intime des chefs torys

LE COURRIER DE L'OUEST ne s'est jamais mépris sur la signification vraie du programme intitulé DROITS PROVINCIAUX, ni sur le but et la tendance de cette organisation hypocrite qui a pris, pour déguisement, le titre : "Association des Droits Provinciaux."

Tous les droits bruyamment réclamés par les agitants, et par les agités, se réduisent à deux : 1o le droit monstrueux d'empiéter sur le droit des autres, le droit d'ostraciser la portion catholique du peuple du Canada, le prétendu droit de priver les Catholiques de leurs droits réels et naturels de citoyens, aussi bien que de leurs droits légaux et constitutionnels de sujets britanniques ; 2o le droit d'opprimer les descendants des pionniers qui ont fondé le Canada, le droit de traiter en étrangers ceux des citoyens qui sont le plus foncièrement Canadiens, dans ce pays, et le plus franchement loyaux à la Couronne Britannique.

La question des terres n'est qu'un prétexte de plus, un voile dissimulateur, une machine à jeter de la poudre aux yeux.

S'il n'y avait que cela, personne ne parlerait des "Droits Provinciaux."

QUE DEMANDONS-NOUS ?

L'Orangisme a beau dire !

Personne ne pense à enlever aux Orangistes la moindre parcelle de leurs droits.

On leur demande seulement de vivre en paix et de ne pas molester les autres.

Que demandons-nous, les Catholiques et autres partisans de l'école séparée ? Nous demandons la jouissance d'un droit naturel, droit sacré et imprescriptible, la liberté d'élever nos enfants dans l'habitude salutaire de penser à Dieu. Mais M. Bennett veut pouvoir nous enlever ce privilège.

C'est donc un crime, dans ce vingtième siècle, que d'enseigner aux enfants la crainte de Dieu ? Sans doute, répond M. Bennett, faisant appel au fanatisme des sectaires.

Nous avons, en usage dans le cours primaire de nos écoles séparées, un petit livre de lecture, où se trouvent quelques mots, quelques mots bien courts, en rapport avec la foi catholique. Eh ! bien, que fait M. Bennett ? Il traîne ce petit livre avec lui dans ses tournées électorales, l'exhibe en public, et le dénonce. Il en demande la suppression comme s'il s'agissait d'un livre immoral, où l'enfant apprendrait tous les secrets du vice ou le maniement des armes de l'assassin.

Et, ce qu'il y a d'assez renversant, après cela, c'est que M. Bennett a encore les moyens de s'assurer, sans trop de peine, la faveur de certains catholiques serviles, des conservateurs naturellement, en petit nombre, il est vrai—mais c'est encore trop—de certaines gens, dis-je, qu'il emploie dans le rôle d'endormeurs, avec mission de dire aux Canadiens que M. Bennett est leur plus grand ami, le protecteur naturel et volontaire de leurs droits de pères de famille

Nous ne croyons pas aux succès définitif des appels à la passion religieuse, dans l'Ouest, et cela bien qu'elle soit désirée de tout cœur par des hommes de la trempe d'un Gass, d'un Cudmore, d'un Bennett, d'un Griesbach, d'un Knight, et d'autres pareils. Mais nous tenons à dévoiler la turpitude de nos adversaires ainsi que leurs efforts pour créer un état de malaise dans nos paisibles populations.

En même temps, nous conseillerons à nos lecteurs de toujours garder ce calme, ce sang-froid et cette bonne humeur qu'on a si bien remarqués chez eux, jusqu'ici

Entre temps, LE COURRIER DE L'OUEST se fera un devoir, jusqu'au jour de l'élection, de vous tenir tous au fait des tactiques déloyales de l'ennemi.

Puis, à l'heure de la votation, tous, nous avons lieu de l'espérer, tous agiront comme des hommes, en se rendant au poll, en nombre imposant, pour y remplir chacun son devoir envers la patrie et la Constitution.

HAULTAIN NE L'A PAS VOULU.

Au sein de la Législature des Territoires, il y avait un homme capable de démolir, s'il l'eût voulu, tout le systême des écoles séparées. C'est M. F. W. G. Haultain, qui a été longtemps le premier-ministre des Territoires.

A diverses reprises, des esprits brouillons l'ont approché dans cette intention, des querelleurs, genre Bennett, qui finissent généralement par trouver ce qu'ils cherchent sans cesse : quelque prétexte à la discorde. Mais M. Haultain a toujours fait la sourde oreille dans ces occasions, parcequ'il a toujours cru que les écoles des Territoires fonctionnent d'après un bon système, le meilleur qu'il y ait dans le Dominion. Il croyait alors, s'il ne le croit plus, que ce système formait un juste milieu entre l'école complètement soumise à une domination cléricale et l'école neutre ou l'école impie et athée.

Pourquoi M. Haultain a-t-il reconcé à son principe ? Pourquoi entretient-il, aujourd'hui, à son service, une clique ameutée contre l'école séparée !

QUEL DOMMAGE !

La course sur l'enseignement de la religion n'est pas chose nouvelle. Le fécond M. Bennett, pas plus que l'aride M. Griesbach, ne l'aura inventée. Imitateur attardé de vieux modèles, il arrive trop longtemps après Bradlaugh, en Angleterre, et Miss Margaret L. Sheppard, en Canada.

La province d'Ontarie a eu jadis une campagne de ce genre, lors de l'introduction, dans les écoles, d'un livre d'instruction religieuse. L'Hon. G. W. Ross, Ministre de l'Education, avait fait préparer ce livre pour les instituteurs qui avaient l'habitude de donner cet enseignement, à l'heure prescrite. Mais le fait ayant porté ombrage aux bigots de l'époque, ils commencèrent une croisade qui ne se termina qu'à la votation, et se termina pour ne plus recommencer.

Un incident intéressant de cette bataille politico-religieuse se produisit à Toronto, au milieu de la lutte autour du livre d'instruction religieuse à supprimer de l'école. L'un des syndics, citoyen bien connu, mais pas spécialement pour sa piété, disait alors : Je m'oppose à cette *Bible de Ross*, et, s'il faut de la lecture scripturale dans les écoles, ayons toute la s....ée Bible.

Et ainsi la querelle s'envenimait. Les bigots tenaient des assemblées publiques. Une certaine Margaret L. Sheppard, femme de réputation douteuse, mais douée du don de l'éloquence (une éloquence à éclipser la facilité de paroles de Bennett), était tombée dans les bonnes grâces du parti de la discorde provinciale qui affligeait Ontario alors. Miss Margaret fut donc engagée pour faire des discours sur les hustings. Il s'ensuivit une campagne acerbe de vitupération telle qu'Onterio n'en avait jamais vu de semblable.

Mais le bon sens du peuple ne favorisa guère l'intolérance de la Demoiselle Margaret et de ses associés du sexe barbu.

Aux polls, les fauteurs de discorde religieuse, en Ontario, ont été ensevelis sous üne avalanche de votes hostiles, tout comme le sera, dans quelques jours, le parti de la discorde, dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan.

Quel dommage, pour un Bennett, de ne pouvoir plus avoir l'assistance d'une Margaret !

Paix, sur la terre, aux Hommes de bonne volonté

ET AUX RÉVÉRENDS EXCITÉS.

En matière de rancœur politique, s'il s'agit d'accorder un prix au plus fielleux, je propose que la ceinture du championnat soit décernée au Rév. S. G. Lawson, de Saskatoon. A quelle secte religieuse appartient-il, ce M. Lawson, nous ne le savons pas, mais il y aurait un milion à parier qu'il doit être la lumière éblouissante de sa congrégation, la gloire retentissante de ses frères qui se le montrent avec orgueil.

En tant que spécimen vivant de la charité "patiente et bienveillante," il est unique ; comme incarnation de cet esprit chrétien "qui évite les propos malicieux, il est extraordinaire ; en sa qualité de prédicateur de la doctrine "*Peace on earth, good will to men,*" il est plus qu'un phénomène étrange. Voici un échantillon du style de ce révérend "gentleman," tel qu'exposé, en lettres noires, dans les colonnes du SASKATOON PHENIX.

"Pourquoi sommes-nous traités comme nous le sommes ? C'est parce que cette vieille pécheresse intolérante, la province de Québec, pour nous subjuguer, n'a pas encore renoncé à la friponnerie de ses moyens malpropres, et que son pouvoir n'a jamais été aussi grand qu'aujourd'hui, étant donné qu'elle gouverne le Gouvernement du Dominion et que ses fils sont le Premier Ministre et les principaux de l'exécutif du pays.

"Québec veut imposer ses symboles et sa religion non seulement sur nous, mais sur le Canada. On a saisi nos terres, nos minéraux, nos forêts ; on nous a enlevé notre droit à la direction autonome de notre immigration afin que Québec puisse voir à l'importation de ses co-religionnaires de l'Europe continentale et à leur établissement dans ce pays, préférablement à tous

les autres colons, dans le but d'avoir sur nous, la majorité des votes ; et, aussi dans le but de former deux autres Québec, de manière que trois Québec pourront gouverner et régler à jamais les destinées de ce qui est, pour le moment, un beau et libre Canada. Pour la réussite de ce plan et de cette intrigue, grâce à l'influence de Québec sur le Parlement, celui-ci dépense à peu près trois fois autant d'argent pour favoriser l'immigration des coreligionnaires de Québec que pour aider à l'immigration des Bretons (Britons) nés libres, et au-delà de deux fois plus d'argent que pour nous aider à engager les Américains à s'établir ici.

" Actuellement, une certaine " concern " est patronisée et employée à faire venir, de France, plus de 10,000 Français et Catholiques Romains que l'on doit établir près d'Edmonton ou au nord de Prince-Albert. L'été dernier, pour fin de réclame en faveur du Canada, le gouvernement d'Ottawa a envoyé beaucoup plus de nos produits (et au moyen d'une dépense beaucoup plus grande) à une exhibition, tenue dans un " town" de la Belgique catholique romaine, qu'il n'en a envoyé, pour attirer ici les Américains, à l'Exposition Mondiale (Wor'd's Fair) de St. Louis. Durant nombre d'années, la province de Québec, pour l'accomplissement de son dessein, a octroyé 100 acres de terre à tout couple marié ayant engendré douze enfants et plus, afin d'enfler sa population en Canada. Cette loi a été récemment abrogée, parce qu'elle n'aura plus raison d'être, depuis que, par le bill d'autonomie, le tranchant de la coercition a été mis à l'œuvre ; et cette lame, affilée comme un rasoir, sera enfoncée, jusqu'au manche, avec toute la force que le Diable lui-même peut avoir à sa disposition.

" L'histoire est fidèle à nous rapporter les souffrances de nos ancêtres, aux époques de l'ascendance d'une classe sur les autres. Cependant, l'Hon. Walter Scott viendra nous dire que nous sommes des agresseurs, des oppresseurs des droits, des trouble-paix, quand nous voyons toute cette imposition, que fait peser, sur nous, le plus grand ennemi du droit et de la liberté que la malédiction des hommes ait jamais signalée. Dans la pleine force de cette toute invasion, conspiration et agression contre les droits de l'homme et la liberté humaine, tant civile que religieuse. l'Hon. M. Scott ne voit pas de mal, par ce que, d'après lui, ces droits et libertés ne valent pas une rangée d'épingles, c'est-à-dire rien du tout. Mais un bon salaire de premier ministre ayant une valeur très grande, il faudra faire comme Esaü et, pour un misérable plat de lentilles, vendre son pays, sa liberté, son âme, sa religion, son éternité et son Dieu. De combien d'électeurs M. Scott s'attend-il qu'ils vont le suivre et faire comme lui ? Sera-t-il désappointé ? "

Tel est le langage du saint homme, qu'il ne faut pas, néanmoins, juger rop sévérement, après tout, ce qu'on en dit. Créature d'un triste entourage, a douce Révérence a bu dans le " fiel et l'amertume " qui suintent de la peau des M. M. Bennett, Haultain, Griesbach et autres oppositionnistes. Autant d'étoiles de toutes grandeurs éclairant la marche du parti de la discorde sociale.

A PROPOS DU RÉV. LAWSON

A ce propos, il nous revient en mémoire que M. Griesbach, candidat pour Edmonton, a virtuellement brûlé ses vaisseaux, renonçant à voguer dans les eaux de l'influence française et catholique. Il a confiné ses efforts dans la chance d'une élection à courir sous les couleurs d'une P. P. A. (Protestant Protection Association).

S'il n'en est pas ainsi, pourquoi M. Griesbach, dans son comité électoral, permet-il à la calomnie de se déverser, tous les soirs, sur les premiers hommes du Canada, à cause de leur origine française et de leur foi religieuse qui n'est pas celle des diffamateurs ? C'est devenu un lieu commun, dans les comices et comités conservateurs, que d'appeler " French Government " le Gouvernement d'Ottawa, et d'insulter à celle des religions du Dominion qui compte le plus d'adhérents parmi les citoyens.

Est-ce donc une félonie ou un crime de haute trahison que d'avoir du sang français, dans un pays qui a eu des Français pour pionniers ? Est-ce une disgrâce, cette foi dans une religion que de saints missionnaires ont prêchée aux peuplades sauvages de l'Ouest? Parlons de ces Jésuites, auxquels un illustre historien protestant, Parkman, ne craint pas de rendre justice, en racontant, dans le langage le plus élogieux, leurs actes d'abnégation, d'héroïsme, de fidélité à Dieu et à l'Eglise.

Le révérend Lawson et le candidat Griesbach, où seraient-ils, à l'heure présente, sans le dévouement d'un Marquette, d'un Champlain et de tant d'autres hommes pieux, tous de race française et de croyance catholique, qui ont arraché à la barbarie du désert son voile de désolation, tracé le chemin à la civilisation depuis la plage Atlantique au Soleil Couchant, posé la fondation du droit à une place sur le sol inculte, droit que des milliers de colons, y compris les agités, sont fort aise de venir maintenant réclamer dans l'Ouest ?

L'étendue des terres propres à la culture du blé dans le Nord-Ouest est de 276,160,000 acres, dont 74,240,000 dans Manitoba, 103,360,000 dans Saskatchewan et 98,560,000 dans Alberta.

Jusqu'à présent seulement 5,000,000 d'acres à peu près sont cultivés. Ce qui laisse encore plusieurs jardins pour les futurs colons.

Les trois grands pays producteurs de blé, sont l'Ouest Canadien, la République Argentine et la Sibérie.

UN HOMMAGE A LA LANGUE FRANÇAISE.

Dans sa récente visite au collége de St.-Boniface, le Gouverneur-général a félicité les étudiants pour la connaissance que la plupart d'entr'eux possèdent des deux principales langues du monde : le Français et l'Anglais ; les seules langues qui ont servi, dernièrement, dans les relations diplomatiques entre le Japon et la Russie.

Dans cette circonstance, Lord Grey a rendu un hommage gracieux à la population de langue française de notre pays.

Il en est toujours ainsi avec les hommes de haute éducation et de grande culture intellectuelle, Ils connaissent l'importance de la dualité de langage chez un homme, importance que les esprits à courte vue ne peuvent apercevoir. A ce sujet, le discours de Son Excellence devrait inspirer de sages réflexions à bien des gens.

Pour sa part, le comte Grey possède le Français aussi parfaitement que l'Anglais. Sa lecture en français du discours du Trône, lors de la dernière session du Parlement d'Ottawa, a été tout une agréable révélation pour les députés et citoyens de langue française qui étaient alors présents.

Ce sont des hommes publics comme le Comte Grey et Sir Wilfrid Laurier, avec leur éducation à large envergure, qui contribuent le plus à l'édifice national d'un grand pays. Ils sont les ouvriers qui fondent l'avenir sur des bases solides et larges, et leurs noms demeurent impérissables.

Au nom de ses lecteurs français, LE COURRIER DE L'OUEST offre des remerciements à Son Excellence pour le bienveillant tribut qu'il a rendu à la langue de nos pères, en l'employant conjointement avec cette forte langue anglaise, dont il est fier lui-même à si juste titre.

IL NE NOUS AIME PAS.

Le jeune homme qui aspire à l'honneur de représenter Edmonton et offre sa candidature --- ou son ours --- sous les couleurs du parti de l'Intolérance, Mr Griesbach en un mot, le M. Griesbach des écoles neutres, n'aime pas, cela est évident, la gente française ni le journalisme français.

Il n'aime pas ce modeste petit COURRIER DE L'OUEST. Il en parle avec un dédain affecté, en disant que nous sommes le " nouvel organe de la majorité de Quebec ".

Qu'est-ce que la population canadienne-française de Quebec aurait à faire ici, si M. Griesach, par ce langage, n'avait pas l'intention de déverser son mépris sur elle ?

Eh ! bien, quoiqu'il en soit, M. Griesbach est dans l'erreur. LE COURRIER DE L'OUEST est l'organe d'une minorité, dans les provinces de l'Ouest.

Fondé par des citoyens d'Alberta, il reçoit son support des lecteurs français de cette province et de Saskatchewan.

C'est d'eux que ce journal tient l'existence, la vie et l'action.

Le jeune avocat des écoles " sécularistes" devrait éviter les fausses représentations. Ce serait plus honnêtre de sa part. S'il désire annoncer LE COURRIER DE L'OUEST, dans ses assmeblées, nous le voulons bien, mais il devrait s'en tenir à la vérité dans ses assertions et ne pas essayer de falsifier le "record".

Un juge ne lui permettrait pas de filer un faux record, en cour ; et le COURRIER DE L'OUEST verra à ce que M. Griesbach, sur sa plate-forme, respecte la vérité.

Aspirant aux honneurs publics, qu'il aspire donc, aussi, à des sentiments élevés, au respect de la vérité sur le compte de ses adversaires, aux moyens honnêtes de faire une lutte loyale.

Comme il semble croire que les Canadiens-français de l'Ouest sont incapables, par eux-mêm s, nous lui conseillerons, tant qu'il n'en aura pas la preuve, de se taire à ce sujet.

LES PARTIS POLITIQUES DANS L'OUEST.

Malgré les déclamations hypocrites de M. Haultain—l'homme qui veut abolir les écoles séparées—les partis politiques dans l'Alberta et la Saskatchewan sont la reproduction des partis politiques des autres provinces, et le prolongement, pourrait-on dire, des des deux partis de la politique fédérale.

Nés dans l'agitation d'une crise qui a failli bouleverser le monde politique, à Ottawa, ils ont pris chacùn le moule bien défini du parti libéral et du parti conservateur, tels qu'ils existent dans la politique fédérale.

Leurs tendances, leurs idées, leurs principes, leurs idéals se ressemblent. Il y a même jusqu'aux traditions que les deux nouveaux partis semblent avoir empruntées à leurs ainés, avec l'usage que l'on doit en faire : traditions de justice, de tolérance et d'équité, défendues et respectées par le parti libéral, méconnues et bafouées par le parti conservateur actuel.

※ ※ ※

M. Haultain, l'ex-premier ministre des Territoires, conscient de la faiblesse du parti conservateur, et du mépris dans lequel il est tombé, a bien voulu changer l'appellation de son parti dans la Saskatchewan.

Au lieu de "parti conservateur," nom exécré, il l'a dénommé le "parti des droits provinciaux.

Ce terme était impropre, et le nom "conservateur," le véritable, a prévalu.

※ ※ ※

Il est difficile qu'il en eût été autrement.

Après avoir observé les agissements de son chef, M. Haultain, le nom s'imposait.

N'est-ce pas M. Haultain, qui, après la présentation du bill d'autonomie, d'abord silencieux, a préparé avec M. Borden, le chef de l'opposition, ce plan d'obstruction et d'agitation qui a tenu cinq mois, sur des charbons ardents, la députation à la Chambre des Communes.

M. Haultain s'est constitué le lieutenant de M. Borden en eette occasion.

M. Borden poursuivait un projet politique : Renverser le parti libéral avec la question des écoles séparées.—*Le Soleil.*

Listes d'assemblées Libérales devant se tenir dans les divisions électorales de L'Eturgeon, de Stony Plain et de Victoria :

Coronation	1er nov
St Emile	1er "
Agricola	1er "
Mewassin	2 "
Glory Hills	2 "
Creuzot	2 "
Beaver Hills	2 "
White Whale Lake	3 "
Rosenthal	3 "
St Eugène	3 "
Star	3 "
Lac Ste Anne	4 "
Bon Accord	4 "
Stony Plain	4 "
Partridge Hills	6 "
Stony Plain Centre	6 "
Belmont	7 "
Bruderheim	8 "
Beaver Hills	8 "
Spruce Grove	8 "
Namao	8 "

En Saskatchewan

L'hon. M. Scott déclare que l'Acte des Territoires est bon et que le parti libéral ne changera pas le système des écoles.

La victoire libérale sera des plus éclatante dans les nouvelles provinces.

Les journaux de l'Est nous apportent des nouvelles de l'Ouest. C'est ainsi que nous lisons dans *Le Canada*, de Montréal, le rapport suivant :

Carnduff, Sas., 17—Le district de Souris donnera une belle victoire au parti libéral si ou en juge par l'assemblée qui a eu lieu ici, la première de la campagne. Les orateurs inscrits étaient le docteur H. T. Lockhart, le candidat libéral, M. J. E. Turriff, député fédéral, l'hon. M. Calder et l'hon. M. Scott, premier-ministre. Tous ont été vivement applaudis, et la popularité du docteur Lockhart est de bon augure pour le jour de l'élection.

"L'hon. M. Calder, ministre de l'Education, a discuté à fond la question des écoles, soutenant que les nouvelles provinces, ont sur cette question les mêmes pouvoirs que les anciennes. Les conservateurs ont fait du tapage autour de la question scolaire dans le seul but de capter le pouvoir au Nord-Ouest.

"Quand il se leva pour parler, l'hon M. Scott reçut une véritable ovation. Les conservateurs, dit-il, affirment que toute la campagne doit rouler sur la constitutionnalité de l'acte de la Saskatchewan. Il n'hésite pas à déclarer que l'Acte est bon et sera approuvé par la grande majorité du peuple. Le parti libéral ne veut pas changer le système scolaire qui existe aujourd'hui. Quant à la question des terres, l'argent donné à la province, comme compensation est plus avantageux que ne pourrait l'être l'administration de ces terres. Le premier-ministre déclare qu'il y une cause entrée au sujet de l'exemption de taxes en faveur du C. P, R. et que cette cause sera portée devant le Conseil Privé.

LE GRAND-TRONC-PACIFIQUE

La presse conservatrice croit sans doute ajouter au prestige d'un parti qui se meurt, qui est mort, en attaquant à intervalles réguliers, la politique du gouvernement Laurier relative au Grand-Tronc-Pacifique.

Le mot d'ordre semble donné aux feuilles bleues de tout le pays. Au Manitoba, au Nord-Ouest—moins au Nord-Ouest qu'ailleurs—à Ontario, à Québec, dans les Provinces Maritimes, à peu près à chaque quinzaine, un article violent est publié contre le Transcontinental et Sir Wilfrid.

Après le vote du 3 novembre dernier, on disait que le parti conservateur, à cause de son opposition au Grand-Tronc-Pacifique, venait de s'assurer dix longues années d'opposition.

Or, plus il va, plus il s'enfonce dans l'opposition.

Sans compter la question des écoles au Nord-Ouest.

Ordonnance Concernant les Elections dans les Territoires.

Province d'Aberta.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'émaner, sous l'autorité de l'Acte d'Alberta et de l'ordonance intitulée *The Territories Elections Ordinance*, des brefs d'élections, portant la date du dix-neuvième jour d'octobre 1905, aux personnes ci-après nommées, enjoignant à chacune d'elles de voir à ce qu'il soit fait élection, suivant la loi, d'un membre devant servir, dans l'Assemblée Législative d'Alberta, pour la Division Electorale dans laquelle elles sont respectivement nommées Officiers Rapporteurs, et qu'aux fins de satisfaire aux exigences des dits brefs d'élection la présence des électeurs de telle Division Electorale est requise à l'endroit ci-dessous désigné pour être le lieu de la Division Electorale où les nominations doivent être faites le trenteunième jour du mois d'Octobre 1905, depuis l'heure de onze heures de l'avant-midi jusqu'à l'heure de midi, (standard time) à l'effet de nommer une personne pour les représenter dans l'Assemblée Législative de la province d'Alberta ; et que dans le cas où plus d'un candidat sera mis en nomination le bureau de votation sera ouvert et tenu le neuvième jour du mois de novembre 1905, depuis l'heure de neuf heures de l'avant-midi jusqu'à l'heure de cinq heures de l'après-midi dans chaque arrondissement de votation qui sera déterminé suivant les stipulations de la dite ordonnance.

Les brefs d'élection ci-dessus mentionnés sont adressés comme suit, savoir :

A DONALD GUTHRIE WHITE, Ecuyer, de Medecine Hat, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de MEDECINE HAT, les nominations à être faites à l'Opera House, à Medecine Hat ;

A LEWIS MARTIN JOHNSTONE, Ecuyer, de Lethbridge, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de LETHBRIDGE, les nominations à être faites au Oliver's Hall, Lethbridge ;

A JAMES WILSON, Ecuyer, de MacLeod, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de MACLEOD, les nominations à être faites à l'Hôtel de Ville, MacLeod ;

A JAMES H. SCHOFIELD, Ecuyer, de Pincher Creek, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de PINCHER CREEK, les nominations à être faites au Hinton's Hall, Pincher Creek ;

A ROBERT MCMILLEN, Ecuyer, de Gleichen, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de GLEICHEN, les nomination à être faites dans la maison d'école, Gleichen ;

A RUBEN ASKEN JANES, Ecuyer, de Calgary, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de CALGARY CITY, les nominations à être faites au Palais de Justice, Calgary ;

A HERBERT B. ADSHEAD, Ecuyer, de Murray Valley, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de ROSEBUD, les nominations à être faites au Dean's Hall, Olds ;

A FRANK GOUGH, Ecuyer, de Okotoks, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de HIGH RIVER, les nominations à être faites au Malrons' Hall, Okotoks ;

A EDWARD BRERETON NOWNERS, Ecuyer, de Innisfail, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de INNISFAIL, les nominations à être faites au Archer's Hall, Innisfail :

A THOMAS J. CUNNINGHAM, Ecuyer, de Végreville, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de VERMILLION, les nominations à être faites à la maison d'école, Végreville ;

A JOHN WILLIAM LUNDY, Ecuyer, de Lacombe, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de LACOMBE, les nominations à être faites au Hallday's Opera House, Lacombe ;

A WILLIAM ALEXANDER CAMPBELL, Ecuyer, de Ponoka, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de PONOKA, les nominations à être faites au Canadian Order Foresters' Hall, Ponoka ;

A JAMES KENNEDY BURGESS, Ecuyer, de Wetaskiwin, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de WETASKIWIN, les nominations à être faites à l'Hôtel de Ville, Wetaskiwin ;

A WILLIAM WELLESLEY ALTON, Ecuyer, de Leduc, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de LEDUC, les nominations à être faites au Telford's Hall, Leduc ;

A LESLIE L. FULLER, Ecuyer, de Strathcona, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de STRATHCONA, les nominations â être faites au Fire Hall, Strathcona ;

A WILLIAM GEORGE IBBOTSON, Ecuyer, de Edmonton, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de EDMONTON CITY, les nominations à être faites à l'Hôtel de ville, Edmonton ;

A ALBERT ERNEST ARCHER, Ecuyer, de Star, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de VICTORIA, les nominations à être faites au Oliver's Store, Wostók ;

A GEORGE MACLEOD, Ecuyer, de Spirit River, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de PEACE RIVER, les nominations à être faites au Poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Sturgeon Lake ;

A JAMES P. LOW, Ecuyer, de Cardston, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de CARDSTON, les nominations à être faites à la maison d'école, Cardston :

A HOWARD DOUGLASS, Ecuyer, de Banff, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de BANFF, les nominations à être faites à la maison d'école, Canmore ;

A W. BRISTOW, Ecuyer, de Spruce Grove, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de STONY PLAIN, les nominations à être faites au Miller's Hall, Stony Plain Centre ;

A HENRY BARRINGTON ROUND, Ecuyer, de Athabaska Landing, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de ATHABASKA, les nominations à être faites à la maison de Thomas Lylac, à l'extrimité Est du Petit Lac des Esclaves ;

A FRANK L. FARLEY, Ecuyer, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de RED DEER, les nominations à être faites au Alexandra Hall, Red Deer ;

A FRANCIS B. WEBB, Ecuyer, Lamoureux, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de STURGEON, les nominations à être faites au Bureau de Poste, Lamoureux ;

A AUGUSTIN C. HÉBERT, de St-Albert, Officier Rapporteur pour la Division Electorale de ST-ALBERT, les nominations à être faites aux Casernes de R. N. W. M. Police, St-Albert.

Ce dont tous sont par les présentes requis de prendre avis de se conduire en conséquence.

J. K. MACDONALD,
Greffier du Conseil Exécutif.

Daté en la Chambre du Conseil Exécutif, à Edmonton, ce dix-neuvième jour d'Octobre, 1905.

Les exploits d'un Jeune Menteur

Samedi dernier, au soir, le 21 courant, M. C. A. Simmonds, candidat tory à Leduc, réunissait les électeurs français de Beaumont, s'étant lui-même transporté dans leur paisible village.

Il avait son aide-de-camp dans la personne d'un jeune orateur de langue française, venu exprès d'Edmonton, pour endoctriner, si possible, nos braves amis de Beaumont. Il n'a pas réussi, le pauvre garçon, malgré la peine infinie qu'il s'est donnée. Mais il a commis la faute de prendre ses auditeurs pour des imbéciles, profonde erreur.

Ayant abusé du mensonge jusqu'à l'effronterie, disons plutôt jusqu'à la sottise, il s'est vu, à sa courte honte, l'objet des ricanements d'une assemblée pas aussi facile à duper qu'il le croyait.

Le plus typique de ses mensonges, il l'a commis en parlant des écoles de l'Ouest, affirmant, sans broncher, que les torys, Bennett en tête, sont les meilleurs amis de l'école séparée et catholique, que les Canadiens-français et les Catholiques n'ont rien à redouter de la part de ces bons amis et protecteurs,mais qu'ils ont tout à craindre de ces satanés libéraux qui ont bel et bien INSCRIT, dans leur PROGRAMME, quoi ? devinez. . . . — si vous pouvez— . . . . L'ABOLITION des Ecoles Séparées !

Oui, le jeune menteur a soutenu, avec force et emphase, que l'une des clauses du programme libéral comporte l'étranglement, la mort des Ecoles Séparées.

Nous nous abstenons, pour cette fois-ci, de nommer l'individu, et cela par esprit de charité. D'ailleurs, il est suffisamment connu à Edmonton et à Beaumont. On sait de qui nous voulons parler.

S'il nie avoir tenu les propos que nous lui prêtons en ce moment, nous aurons pour témoigner, contre lui, la population entière de Beaumont.

Son fait particulier, du reste, n'est pas un cas isolé, mais une répétition des exploits journaliers du parti conservateur. Ce n'est que l'un des épisodes quotidiens d'une campagne de mensonges, de préjugés et de fausses représentations. Notre jeune menteur n'a fait qu'obéir au mot d'ordre de ses chefs.

Nous avons, dans ce cas-ci, une preuve de plus à l'appui du COURRIER DE L'OUEST qui a si bien qualifié l'organisation des torys, la semaine dernière, en lui décernant le titre de parti de " l'hypocrisie organisée."

Le COURRIER DE L'OUEST ne se trompait pas quand il affirmait que ce parti déshonoré exploite deux politiques, l'une pour les protestants qu'il s'efforce d'ameuter, l'autre pour les catholiques qu'il cherche à tromper.

Méprisable !

Dans la loi constituante des provinces d'Alberta et de Saskatchewan, il y a une clause à l'effet de garantir, et cela pour toujours, les droits de la minorité à des écoles séparées, le droit des Catholiques et autres à l'enseignement religieux.

A qui doit-on l'insertion de cette clause protectrice du droit naturel et de l'autorité du père de famille ? N'est-ce pas à Sir Wilfrid Laurier soutenu par la députation libérale du Parlement d'Ottawa et par tout le parti libéral du Dominion.

Qui, en plein Parlement, a protesté, déclamé, déblatéré, tonné et tempêté contre l'insertion de cette clause ? N'est-ce pas Borden, le chef conservateur, en compagnie des McLean, des Sproule et de toute la séquelle enragée des députés torys ?

Aujourd'hui même, de quel côté faut-il se tourner pour apercevoir ces agitateurs sinistres qui parcourent les deux provinces en réclamant, au nom des " Provincial Rights," la déchéance de la clause en question ? N'est-ce pas vers Haultain le Déconfit, Bennett le " Conqueror," Griesbach l'Iconoclaste, toute la bande fanatique des candidats conservateurs et des agités !

D'où nous viennent les paroles de paix, d'union et de concorde, si ce n'est des chefs libéraux ?

Dans la Saskatchewan, l'hon. Walter Scott, premier ministre, a adressé à ses électeurs une profession de foi dont nous extrayons le passage suivant qui a trait à la question scolaire :

" La clause de l'éducation sous l'acte de la Saskatchewan dit ceci, en somme: La législature aura exclusivement le droit, dans et pour la province, de faire des lois relatives à l'éducation, à condition que rien dans ces lois ne prive les minorités protestantes ou catholiques, des privilèges dont elles jouissaient avant le 1er septembre 1905, en vertu, des ordonnances scolaires des Territoires du N. O.,alors en vigueur.

Dans ces conditions, la Province peut modifier et améliorer à son gré la loi scolaire. Il n'y a qu'une exception relative aux écoles séparées. Aucune innovation n'a été introduite. Tout ce qui a fonctionné à l'égard des écoles séparées depuis 1892, jusqu'à ce jour est maintenu."

Après cet exposé de la question, l'hon. M. Scott donne, en deux mots, la politique de son parti relativement à cette même question :

" Le parti libéral de la Saskatchewan, dit-il, S'ENGAGE A NE PAS TOUCHER A CE SYSTÈME, à ne rien faire " qui puisse porter atteinte à son caractère national."

Ce langage de l'hon. W. Scott lui a valu la colère des loges et les dénonciations de l'orangisme.

Dans l'Alberta, les Honorables Rutherford, Cross et tous les chefs libéraux dont pris tout-à-fait la même attitude et tiennent le même langage : Ne pas toucher à la clause des Ecoles Séparées.

C'est justement pour cette même raison que, dans la prochaine élection, le vote des ennemis du principe des écoles séparées ne sera pas donné en faveur des candidats libéraux, mais en faveur des candidats conservateurs.

Voilà autant de faits tellement bien connus de tout le monde qu'on ne peut les nier sans mettre en évidence la plus insigne mauvaise foi.

Pourtant, nous avons, dans Edmonton, un jeune Canadien-français qui remplit ce rôle sans rougir, et cela dans le but de faire quelque chose—sa petite part—pour le triomphe d'un Bennett, d'un Griesbach, d'un ennemi avoué de sa race et de sa foi. Les bonnes gens de Beaumont l'ont vu à l'œuvre, samedi dernier.

Aussi, faut-il les entendre exprimer leur dégoût !

Le garçon en question est un fervent disciple de l'*Evenement*, de Québec, et, de plus, il a lu les discours de Bourassa. C'est Bennett, le Conquérant, qu'il lui faut maintenant,

Mes compliments à M. l'agitateur Bourassa.

L'Hon. W. SCOTT

En faveur des Ecoles Séparées

Importance de ses explications

Dans son manifeste aux électeurs, l'hon. W. Scott, premier-ministre de Saskatchewan, parle longuement de la clause des Ecoles Séparées. Il expose, avec une grande lucidité et beaucoup de sens, les raisons de son refus de de consentir à porter cette clause devant les tribunaux, procédé dangeureux qu'il attribue *au desir insense*, chez les Haultain et les Bennett, de soulever les préjugés les plus révoltants, en vue d'obtenir quelqu'avantage politique temporaire.

Il donne aussi quelques explications au sujet du motif qui l'aurait forcé, lui et beaucoup d'autres, à voter, quoiqu'avec peine, contre Sir Wilfrid Laurier, contre le Gouvernement et contre l'adoption de la clause scolaire, à moins d'un changement, dans la teneur, de manière à spécifier les Ordonnances de T. N. O., au lieu du terme général : " en vertu de la loi."

Nous savons tous que Sir Wilfrid, approuvé par le parti libéral, a consenti à ce changement qui, après tout, était pour le mieux sous bien des rapports. Les évènements ont démontré, par la suite, la sagesse de cette décision. En cette circonstance délicate et critique, Sir Wilfrid Laurier s'est révélé, une fois de plus, un véritable homme d'état, le meilleur ami de son pays et des siens.

On se demandera longtemps si M. Bourassa, dans le seul but de poser au monopole de la vertu, n'a pas délibérément calomnié ses collègues de la députation, lors de son échauffouré de Montmagny.

Nous reproduisons, ci-après, un extrait du manifeste de l'Honorable M. Scott, relativement aux commentaires que nous venons de faire. C'est au sujet de la cause des écoles.

(REPRODUCTION)

" On m'a souvent demandé pourquoi j'éprouvais une telle répulsion à voir la cause soumise aux tribunaux. Voici ma raison : En février dernier, à Ottawa, avec M. Sifton, M. Oliver, M. Lamont et autres, j'ai dit à Sir Wilfrid Laurier et à ses collègues que je voterais contre les Bills et contre son gouvernement à moins qu'ils ne changeassent la clause de façon à spécifier les Ordonnances des T. N. O., au lieu du terme général " en vertu de la loi," pour déterminer la juste mesure des droits de la minorité qui devaient être conservés. Je crois que, sur ce point, j'aurais été justifié de voter contre mon parti, et pourtant, je ne perdais pas de vue le Grand-Tronc-Pacifique et autres questions non moins importantes dont le sort dépend du parti libéral. Il me paraissait être de la plus haute importance de faire définir d'une façon claire et indiscutable notre POSITION CONSTITUTIONNELLE AU SUJET DE L'ÉDUCATION et en ceci je ne perdais pas de vue les difficultés causées ailleurs par l'incertitude sur ce point. Si j'étais aussi décidé à cet égard, l'hiver dernier, et si nous n'avons obtenu dans l'Acte la CLARTÉ et la PRÉCISION nécessaires qu'en prenant vis-à-vis de nos chefs cette attitude comminatoire, peut-on s'étonner qu'aujourd'hui je m'oppose avec tant d'énergie à un changement qui met en danger cette PRÉCISION obtenue seulement au prix d'un EFFORT SUPREME ! C'est bien simple, je ne puis rien concevoir d'aussi DANGEREUX pour la PAIX et la prospérité de cette province qu'un acte quelconque DÉTRUISANT le RÈGLEMENT SCOLAIRE qui nous a été donné. Cela pourrait commencer par un procès d'interprétation, avant-coureur de bien d'autres procès pour déterminer les sens des mots " en vertu de la loi," " avant l'union " etc. Le tout accompagné d'interminables disputes. Et cela pourrait finir en forçant la Saskatchewan, à revenir au système d'écoles dénominationnelles séparées, sans même, au cas le plus favorable, nous donner le pouvoir d'améliorer le système dont nous jouissons actuellement.

" Il me semble que rien, sauf l'ESPRIT DE PARTI LE PLUS BISCORNU et le plus obtus, le désir insensé de soulever tous les préjugés les plus révoltants, en vue d'obtenir quelqu'avantage politique temporaire ne peut engager un homme à suivre une telle conduite, que M. Haultain, dans son manifeste admet ne pas adopter en vue d'un avantage pratique, mais simplement pour éclaircir une théorie légale. La THÉORIE LÉGALE ne gêne personne. Si, un jour, la Province désire faire quelque chose dont elle est empêchée par sa constitution provinciale, il sera toujours temps de se décider à faire un procès et à permettre à quelques-uns de nos avocats de SATISFAIRE leur très louable AMBITION de comparaître devant les lords jurisconsultes du Conseil Privé et de compter des HONORAIRES à cette fin. Les paisibles cultivateurs et les commerçants éclairés et calmes de la Saskatchewan préfèrent, je crois, régler pratiquement les questions quand elles se présentent, plutôt que de troubler la tranquilité publique et d'encourir des dépenses pour l'élucidation des théories légales."

(Les mots soulignés sont de nous).

Le Courrier de l'Ouest

Paraissant tous les Samedis

Conditions de l'abonnment
(Payable invariablement d'avance)

Un an - - - $2.00
Six M oi - - - $1.00

Toutes communications et lettres doivent être addressées: Courrier de l'Ouest: Edmonton, Alta., Boîte 25.

NOTES LOCALES

L'achèvement de la construction jusqu'à Edmonton, du Canadian Northern, est retardée par l'insuffisance des rails journellement rendus sur les lieux. Quand il en fraudrait la charge de cinq trains par jour, on n'en a que deux

Lundi, le 23 du courant, avait lieu à l'église St. Joachim, un service solennel pour le repos de l'âme de Mme Jan, mère du Rév. Père Jan, décédée en France. L'église était remplie de fidèles, désireux de prouver leur estime pour le Rév. père affiigé.

Différentes sociétés y étaient représentées, telles, la C. M. B. A., la St. Jean-Baptiste et l'Alliance Nationale.

Nous nous joignons aux paroissiens d'Edmonton pour offrir nos sympathies au Rév. Père Jan.

Le Rév. Père Grandin, neveu de feu Mgr. Grandin, vient d'être nommé vicaire de mission à Edmonton.

Nous apprenons avec plaisir que le Rév. Père Jan est nommé curé de la paroisse St. Joachim d'Edmonton, avec le Rév. Père Hétu comme vicaire.

On nous annonce la mort du Frère Alexandre Lambert, à Saddle Lake. Le frère Alexandre avait prononcé ses derniers vœux depuis trente ans, et était âgé de cinquante-sept ans.

Le chœur de l'Église St. Joachim, d'Edmonton, est à s'entrainer pour la messe de la fête de l'Immatulée Conception, le 8 décembre prochain.

Les offices du dimanche ont lieu comme suit à l'Eglise St. Joachim :
8 hrs, a. m., Messe basse et sermon
13.30 hrs, a. m., Grande Messe et sermon.
2.30 hrs p.m., Cathéchisme.
7 hrs p. m., Sermon et Bénédiction du Saint-Sacrement.

La rénion " sociale," sous le patronage des dames catholiques d'Edmonton, aura lieu lundi soir. A l'occasion du prochain départ du Rév. P. Leduc qui s'en va résider à Saint-Albert on lui présentera des adresses et des ca deaux.

Des rafraichissements seront servis, sur la fin de la soirée.

Le Rév. M. Doraís, curé du Fort Saskatchewan, était de passage ici, jeudi dernier, revenant de la province de Québec, où il avait séjourné près d'un mois.

Les Elections Provinciales

Voici la liste des candidats en présence actuellement dans les différents districts de l'Alberta.

Athabaska. --- Libéraux, F. Bredin, Richard Hardisty et M. Kelly.
Banff.---Libéral, C. W. Fisher : conservateur, Dr Brett.
Calgary, --- Libéral. Hon. W. H. Cushing : conservateur, R.B. Bennett.
Cardston. --- Libéral, J. A. Wolfe : conservateu, J. S. Parish.
Edmonton. --- Libéral, Hon. C. W. Cross : conservateur, W. Griesbach.
Gleichen. --- Libéral, C. A. Stuart : conservateur, John Hayes.
High River.---Libéral, R.A.Wallace : conservateur, A. J. Robinson.
Innisfail. --- Libéral, J. A. Simpson : consevateur, J. Currey.
Lacombe.---Libéral, Puffer.
Leduc.---Libéral, R. T. Telford : conservateur, C. A. Simmonds.
Lethbridge.---Libéral, Hon. Dr Deveber : conservateur, W. C. Ives.
MacLeod. --- Libéral, M. McKenzie : conservateur, D. J. Grier.
Medecin Hat. --- Libéral, Hon. W. T. Finlay : conservateur, Sissons.
Peace River. --- Libéraux, Jas. Cornwall et L. Dubuc.
Pincher Creek.---Libéral, J. A. Marcellus ; conservateur, J. Kemmis.
Ponoka. --- Libéral, S. R. McLeod ; conservateur, J. A. Jackson.
Red Deer. --- Libéral, J. T. Moore : conservateur, Gates.
Rosebud.--- Libéral, Dr Clarke : conservateur, C. D. Hiebert.
St-Albert. --- Libéraux, L. Boudreau, A. Guilbault et W. Gariépy, McKenny
Stoney Plain. ---Libéral, McPherson.
Sturgeon. --- Libéral, Boyle : conservateur, Knight.
Stratchona. --- Libéral, Hon. A. C. Rutherford.
Vermillon. --- Libéral, McCauley : conservateur, F. W. Fane.
Victoria.---Libéral, Walker : conservateur, J. W. Shera.
Wetaskiwin.---Libéral, Rosenroll.

DISTRICTS DE SASKATCHEWAN

Battleford.---Libéral, A. Champagne ; conservateur. Haultain.
Batoche, ---
Cannington.---Libéral, J.D. Stewart : conservateur, E. C. McDairmid.
Grenfell.---Libéral, C. J. Rosborough : conservateur, Dr Argue.
Humboldt. --- Libéral, Dr Neally.
Kinistino.--- Libéral, Thos. Sanderson : conservateur, Dr Shadd.
Lumsden. --- Libéral, Hon. W. Scott : conservateur, F. C. Tait.
Maple Creek.--- Libéral, John Dixon ; conservateur. D.J.Wylie.
Moose Jaw (Cité) Libéral, O. B. Fysh : conservateur. J. H. Willington
Moose Jaw (district). Libéral, J. A. Shennard ; conservateur. S. K. Rathwell]
Moosomin, --- Libéral, A. S. Smith : conservateur, Dr Ellis.
Qu'Appelle (nord). --- Libéral. Hon. W. R. Motherwell ; conservateur, H. N. Rutledge.
Qu'appelle (sud). --- Libéral, Frank Moffat ; conservateur, F. W. G. Haultain.
Prince Albert (cité). Libéraux, Hon. J. H. Lamont, M. Gilmour : conservateur, Wm. Cowan.
Prince Albert (district). ---
Redberry. --- Libéral, Goe. Langley
Régina (cité). --- Libéral, J. F. Bole ; conservateur, H. W. Laird.
Régina (sud). --- Libéral, Hon. J. A. Calder ; conservateur, J. B. Hawkes.
Rosthern. --- Libéral, G. Ens ; conservateur, A. D. McIntyre.
Saltcoats. --- Libéral, James Nixon :
Souris. --- Libéral, Dr Lockhart : conservateur. J. T. Brown.
Saskatoon. --- Libéral, W. C. Sutherland ; conservateur, Dr E. Munroe.
Whitewood. --- Libréral, A. Cowan ; conservateur, A. B. Gillis
Wolseley. --- Libéral, Levi Thomson ; conservateur, Dr Elliott.
Yorkton.---
conservateur, W. D. Dunlop.

Avis d'Assemblées.

M. JOHN R. BOYLE, Candidat liberal pour le comte de l'Eturgeon, adressera la parole a ses electeurs aux assemblees suivantes :

A St-EMILE, Mercredi le 1er Nov.
a 7.30 hrs. p. m.

A CREUZOT, Jeudi le 2 Nov.
a 7.30 hrs. p. m.

A St-EUGENE, Vendredi le 3 Nov.
a 7.30 hrs p. m.

M. Knight est invite a prendre la parole a ces assemblees, ou d'envoyer un representant.

Echos des Assemblées politiques

(Suite de la 1re page)

Les quatre candidats, émules en candidature et amis en politique, ont parlé dans l'ordre suivant : MM. Boudreau, Guilbault, McKenny et Gariépy. Ils ont tous parlé dans le même sens, quoiqu'en termes différents, exprimant leur fidélité au parti libéral et leur bon vouloir de s'effacer, dés que le gouvernement aura jugé à propos de fixer son choix sur l'un d'eux.

En reprenant la parole, l'Hon. M. Cross décline la responsabilité d'un tel choix, du moins pour le moment. Mais il espère que, si jamais le Gouvernement doit en venir à cette mesure, tous les électeurs l'appuieront cordialement et voteront du bon côté ; car, alors, le choix aura été basé sur des motifs loyaux et honnêtes.

LAMOUREUX.

Belle assemblée tenue au village Lamoureux, mardi dernier, au soir, en faveur de la candidature de M. Boyle, candidat libéral pour la division de l'Eturgeon. Asssitance nombreuse.

On n'a que des félicitations à faire à M. Godbout sur la manière habile dont il a présidé la réunion.

M. le Procureur-Général a excellé dans un discours fréquemment applaudi. Traitant les diverses questions d'actualité, il l'a fait d'une façon claire et méthodique sur toute la ligne.

On a eu aussi de bons disconurs de M.M. Boyle et Saint-Germain, discours qui ont plû à l'auditoire évidemment. à en juger par une manifestation sous forme d'applaudissements.

Un jeune Larivière a été admis à faire entendre son opinion dissidente : mais il n'était pas dans une condition tout-à-fait congrue. Aussi.... n'en parlons pas.

BEAUMONT

Samedi dernier, grande réunion des électeurs de cette paroisse française et catholique, sur convocation de M. Simmonds, candidat tory dans Leduc.

Sur les 8 h. du soir, la maison d'école étant à peu près comble, malgré le mauvais temps, les assistants résolurent de procéder et choisirent M. Brunelle pour présider leur réunion : puis, ils prièrent M. Simmonds de s'expliquer, puisqu'il les avait convoqués.

Au milieu de cette population aimable et courtoise, mais peu sympatique à la cause des réfractaires, M. Simmonds voulut bien s'exécuter, ayant l'air, en effet, d'un condamné arrivant à sa dernière étape.

Il prit son air le plus angélique et son regard le plus tendre, promit aux " habitants " d'employer tous les moyens possibles et impossible de favoriser l'agriculture et les agriculteurs, s'il est élu, bien entendu : de leur obtenir de l'argent pous faire faire et parfaire tous les chemins qui vont sur le long. les habitants n'ayant plus que la charge des chemins qui vont sur le travers.

Mais il blâma M. Telford, l'ancien représentant, d'avoir réellemént donné des chemins vrais, au lieu d'en avoir simplement promis. Car, dit-il, promettre des chemins pour influencer les électeurs, avant les élections, c'est légitime ; mais exécuter ces mêmes travaux en accomplissement de promesses antérieures, c'est pas correct, puisque ç'a pour effet d'influencer les électeurs un peu trop fort, au détriment d'un adversaire qui n'a que des promesses à donner. " Fair play " ! " Fair play " ! chance égale !

Venons-en maintenant à la question du jour, la grande, l'importante, la la principale, l'indispensable question passionnante, brûlante, bouillante, épineuse et piquante, enfin la nationale et éternelle question des DROITS PROVINCIAUX. N'en riez pas, messieurs ; elle se divise en trois points interrogatifs d'une extrême portée d'exclamation.

Premièrement, le point, non pas sur les i ni sur les yeux, mais en rapport avec l'exemption des taxes en faveur des terrains du " Canadian Pacific Rail-Route " ; exemption attribuable à la faute de Sir Wilfrid qui l'a crystalisée dans une clause de la constitution d'Alberta. Là-dessus, pour appuyer son avancé, l'orateur fit lecture de la clause en question, mais à sa manière, c'est-à-dire de manière à faire entendre tout le contraire de ce qui y est réellement stipulé. En un mot, il a fait une fausse représentation, il a voulu tromper sciemment, il a menti.

Deuxième point, celui de la clause relative à l'éducation. Si les conservateurs se rebiffent contre cette clause et en demandent l'abrogation, ce n'est pas en vue d'une abolition pratique des écolee séparées, mais d'une abolition théorique, pour la reconnaissance pratiquement légale d'un droit théoriquement constitutionnel ; mais que, nonobstant, il est probable, peut-être assez probable, même plus ou moins probable que les conservateurs, après avoir gagné ce deuxième point, ne voudront pas, tout de suite comme ça, toucher aux écoles séparées, sans y mettre des façons pour commencer, vû que ce système, après tout, et dans le fond, ressort d'un principe mauvais et faux ; qu'il faudra, tôt ou tard, finir par le renverser ; et qu'alors cette tâche incombera à l'Assemblée Législative, où lui Simmonds, en sa qualité de membre de cette Assemblée, --- car il compte d'être élu --- sera appelé à voter pour ou contre, mais ne tient pas à dire, devant les électeurs de Beaumont, s'il votera pour ou contre, bien que, certainement, il votera d'une façon ou d'une autre : et de qu'elle façon, c'est ce qu on apprendra quand la chose arrivera.

Troisième point, nos terres, avec tous les châteaux en Espagne que MM. Bennett et Simmonds ont déjà bâtis dessus, un château pour chaque électeur, en attendant les millions de louis sterling de revenu que la vente publique de ces terres rapportera à chacun de nous. C'est là notre droit provincial que Sir Wilfrid Laurier nous a volé, mais que devons lui faire restituer.

N'ayant plus rien à dire, l'orateur ferma la bouche pour se taire, et s'étant tu, il ne parla plus.

Son discours est ici rapporté, non mot pour mot, mais dans sa signification réelle et suivant la conclusion qu'il faut en tirer. Les électeurs de Beaumont ne l'ont pas compris et ne pouvaient le comprendre autrement que le rapporteur.

M. Simmonds aurait mieux fait de rester chez lui, à cause du résultat négatif de sa visite à Beaumont.

Un jeune orateur, qu'il avait mandé à sa rescousse, n'a pas fait florès davantage. Il ne s'est pas fait grand honneur, non plus, ayant mis trop de fil blanc dans la couture de ses mensonges. Par égard pour sa jeunesse et son inexpérience, n'en parlons pas pour cette fois. Maisqu'il n'y revienne plus. Car, alors....

ST. ALBERT.

M. L. Boudreau, un des candidats libéraux pour le disdrict de St.Albert, tiendra de grandes assemblées à St. Albert le 31 courant, et à Morinville le 30.

CALGARY

J. F. Langan, représentant de la compagnie de colonisation de Calgary, est revenu de l'Illinois, il y a plus d'une semaine avec un parti de douze Américains en quête de terrains. Huit d'entr'eux sont retournés le 24 courant, après avoir acheté des terres sur lesquelles ils doivent revenir s'établir, les uns le printemps prochain, les autres plus tard. Les frères Doyle ont fait choix de trois sections et quart, 2,080 acres, de terres d'irrigation, dans le district de Cheadle. Ils se proposent d'y mettre la charrue à vapeur.

Assemblée à St. Emile

Le Candidat Liberal, M. JOHN R. BOYLE adressera la parole a ses electeurs a

ST. EMILE

Mercredi, le 1er Novembre

a 7.30 p. m.

Il y aura discours en français. M. Knight, le Candidat conservateur, est invite a venir discuter.

L'assemblee aura lieu dans la maison d'ecole.

L'Hon. C. W. Cross adressera la parole.